

## Liste de points à vérifier : protéger les services publics pendant et après la pandémie

Cette liste de points à vérifier est conçue pour aider les travailleurs du secteur public membres du SCFP et nos alliés à identifier les menaces de privatisation et les possibilités de rapatriement des services à l'interne pendant la pandémie de COVID-19 et la reprise post-pandémie.

Au fur et à mesure que la crise initiale s'estompera, des entreprises gourmandes vont proposer des projets de privatisation à votre employeur. Même si la pandémie a fait ressortir l'importance des services publics pour assurer la santé et la sécurité des Canadiens, les employeurs à court d'argent pourraient être vulnérables à l'argumentaire des promoteurs de la sous-traitance, des partenariats public-privé (PPP) et des autres formes de privatisation.

La réponse à la COVID-19 doit mettre au premier plan les travailleurs et l'intérêt public, pas servir à remplir les poches des entreprises. D'ici la fin de la crise et durant la reprise, nous devrions renforcer et bonifier nos services publics et nos installations publiques au fur et à mesure que nous progressons vers la reprise.

### **Soyez aux aguets**

#### **Problèmes budgétaires**

*Un employeur en difficulté financière peut envisager de privatiser, poussé par un désespoir malavisé, même si la privatisation coûte plus cher et produit moins.*

- Les dépenses de votre employeur ont-elles augmenté à cause de la COVID-19?
- Les sources de revenus de votre employeur ont-elles diminué à cause de la COVID-19?
- Votre employeur éprouvait-il des difficultés financières avant la pandémie?
- Votre employeur dispose-t-il d'options de soutien financier?

#### **Licenciements ou redéploiements**

*La réduction du personnel ou le gel des embauches peut mettre la table à la privatisation*

- Votre employeur a-t-il licencié des membres en raison de la pandémie? Si oui, combien de travailleurs ont été licenciés? Quels services ou types de travail ont été touchés par des mises à pied? Qui ces licenciements ont-ils affecté : les travailleurs à temps plein, à temps partiel ou temporaires? Les travailleurs saisonniers ont-ils été touchés?
- Les travailleurs ont-ils été redéployés dans d'autres services?
- Ces questions s'appliquent aussi au gel des embauches.

#### **Compressions dans les services publics**

*Les compressions dans les services publics peuvent conduire à la privatisation.*

- Les services publics ont-ils été réduits, suspendus ou annulés en réponse à la COVID-19?
- Quels types de services ont été affectés?

- Comment cela affectera-t-il la population?

### **Législations et règlements d'urgence**

*Les modifications aux règles d'appel d'offres et aux protections inscrites dans les conventions collectives résultant de la législation d'urgence pourraient mettre la table à la privatisation.*

- Qu'est-ce que la législation d'urgence a changé pour votre employeur (par exemple : redéploiement de la main-d'œuvre, niveau de service, protections des conventions collectives)?
- La législation d'urgence a-t-elle suspendu les protections inscrites dans les conventions collectives contre la sous-traitance?
- Votre employeur a-t-il embauché du personnel supplémentaire pendant la pandémie pour effectuer des tâches de l'unité de négociation? Votre section locale a-t-elle négocié une lettre d'entente concernant le personnel embauché pendant la suspension de la convention collective?

### **Le rapatriement des services à l'interne**

*Si des travailleurs sont mis à pied, y a-t-il des possibilités de rapatrier du travail sous-traité à l'interne?*

- Votre employeur lance-t-il des appels d'offres pour des travaux récemment sous-traités? Ces travaux pourraient-ils être effectués par des travailleurs mis à pied ou en embauchant des travailleurs supplémentaires?
- Y a-t-il une possibilité pour votre employeur d'annuler des contrats privés et de redéployer des travailleurs, au lieu de les licencier, afin de rapatrier des tâches à l'interne?
- La COVID-19 a-t-elle fait ressortir des problèmes dans les services sous-traités? Y aurait-il une possibilité de rapatrier à l'interne des tâches comme l'aménagement paysager, le nettoyage, les services alimentaires ou l'informatique?

### **Soyez prêts**

#### **Surveillez votre employeur**

- Trouvez des bénévoles qui assisteront à tour de rôle à toutes les assemblées publiques de votre employeur (conseil municipal, agence, conseil d'administration, etc.). Bon nombre de ces assemblées seront virtuelles à cause de la COVID-19.
- Quand personne n'est disponible, obtenez l'ordre du jour, le procès-verbal et les rapports et lisez-les attentivement.
- Surveillez les appels d'offres publiés par votre employeur où il invite les entreprises à soumissionner sur des travaux.
- Tissez des liens avec les élus et les cadres supérieurs municipaux.

#### **Identifiez les entreprises et les entrepreneurs**

- Des entreprises ont-elles rencontré votre employeur ou vos décideurs pour proposer leurs services depuis le début de la pandémie?

- Un représentant d'une agence PPP fédérale ou provinciale, comme la Banque de l'infrastructure du Canada, SaskBuilds ou Infrastructure Ontario, a-t-il rencontré votre employeur?
- Identifiez les entrepreneurs déjà actifs à votre lieu de travail et tentez de cerner les autres tâches qu'ils pourraient vouloir s'approprier.
- Renseignez-vous sur la date d'expiration des contrats, afin de voir s'il existe des possibilités de rapatrier le travail à l'interne.

### **Passez en revue votre convention collective**

- Parcourez les clauses de votre convention collective sur la sous-traitance et le rapatriement des services à l'interne pour voir quelles protections et possibilités elles offrent.
- Faites respecter votre convention collective lorsque l'employeur enfreint les clauses de sous-traitance.

## **Agissez**

### **Passez le mot**

- Faites de la sensibilisation aux signes avant-coureurs de la privatisation par le biais de conversations virtuelles, du site Web et des réseaux sociaux de votre section locale, de vos bulletins d'information, de vos réunions virtuelles, bref tout ce qui fonctionne le mieux pour rejoindre vos membres.
- Développez un réseau de communication qui fonctionne bien pendant la pandémie pour partager rapidement l'information et recevoir les commentaires de vos membres.

### **Faites la promotion des services publics**

- Tout au long de la pandémie, les employés de la fonction publique ont fait preuve de force, de résilience et de courage. Les services publics ont évolué pour répondre aux besoins de la population de manière créative et réfléchie.
- Mettez en évidence ces exemples pour montrer que le renforcement des services publics nous aide à bâtir des communautés solides.

### **Tissez des liens**

- Tissez des liens avec les élus municipaux et les organisateurs et groupes communautaires.
- Organisez des rencontres régulières avec des conseillers, des fiduciaires et d'autres élus ayant une influence sur votre employeur. Ces rencontres seront probablement virtuelles pendant la pandémie.

### **Soyez branchés sur votre communauté**

- Communiquez avec les citoyens susceptibles d'être touchés par les réductions de service dues à la COVID-19. En démontrant que les enjeux communautaires nous préoccupent, nous contribuons à la visibilité du travail que nous effectuons.
- Cela prépare aussi le terrain en vue de la création de coalitions locales fortes qui nous aiderons à défendre les services publics.

Si vous repérez un signe avant-coureur de privatisation ou une occasion de rapatrier des tâches à l'interne pendant la reprise post-pandémie, passez le mot. Parlez à votre délégué, au comité de lutte à la privatisation et à votre exécutif local. Assurez-vous que votre conseiller du SCFP soit au courant. Il vous aidera à évaluer la menace et vous mettra en contact avec les membres du personnel national de l'éducation syndicale, des communications et de la recherche qui vous aideront à planifier votre riposte.

Ensemble, nous pouvons stopper la privatisation avant qu'elle ne commence. Ensemble, nous pouvons rapatrier les services privatisés à l'interne.

Pour plus d'informations sur la privatisation, visitez le [scfp.ca/privatisation](https://scfp.ca/privatisation)

\* Cette liste de points à vérifier a été élaborée à partir d'une [ressource](#) développée par In the Public Interest, une organisation américaine de lutte à la privatisation.

Juin 2020

:SR/kd:sepb491